PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BEAUCE SARTIGAN
MUNICIPALITÉ LA GUADELOUPE

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil qui s'est tenue, le lundi 10 mars 2025 à 20h02 au lieu ordinaire des séances, 763, 14e Avenue, bureau 100, le conseil a étudié et statué sur la demande de dérogation mineure déposée par M. Sylvain Roy, représentant la compagnie # 9333-1668 QC Inc., pour l'agrandissement du Complexe commercial situé au 679-681, 14e avenue, La Guadeloupe.

Cette demande est déposée dans le cadre du programme projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI). La dérogation vise à autoriser la construction d'un bâtiment parallèle à la 15e rue Ouest pour des locaux commerciaux avec une marge latérale inférieure à celle autorisée par le règlement de zonage # 373-2007 ;

- Marge de recul latérale demandée : 0.9144 mètre (36 pouces)
- Marge de recul latérale au règlement est de 7.5 mètres

L'ajout du bâtiment à vocation commerciale, longeant la 15e rue, nécessite la démolition du garage et de l'immeuble sur les lots 5 666 119 et 6 335 541.

Cette demande de dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Grondin ET RÉSOLU :

- QUE le préambule soit une partie intégrante de la présente résolution ;
- DE RECOMMANDER à la municipalité d'autoriser la dérogation mineure avec une marge latérale moindre que celle demandée soit de construire l'immeuble à 1 mètre de la ligne ;
- D'EXIGER de conserver les arbres existants et remplacer ceux-ci en cas de bris lors des travaux par des arbres matures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à La Guadeloupe, ce 20e jour de mars 2025.

François Nadeau

François Nadeau,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité La Guadeloupe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant aux endroits désignés par le conseil, entre 12h00 et 16h00, le 20e jour de mars 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce douzième (20e) jour de mars 2025.

François Nadeau

François Nadeau,
Directeur général et greffier-trésorier